

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 11 novembre 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 11^e jour du mois de novembre 2024, à 19 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Est absent monsieur le conseiller Daniel Morin. La directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Règlement numéro 2024-1185 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1129 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 200 000 \$*
2. Adoption du Règlement numéro 2024-1186 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1130 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 800 000 \$*
3. Adoption du Règlement numéro 2024-1188 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1137 décrétant une dépense de 2 189 000 \$ et un emprunt de 2 189 000 \$ pour l'acquisition d'un camion échelle pour le service de sécurité incendie*
4. Adoption du Règlement numéro 2024-1189 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1145 décrétant une dépense de 3 185 000 \$ et un emprunt de 3 185 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue des Opales et ses infrastructures*
5. Adoption du Règlement numéro 2024-1191 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2023-1168 décrétant une dépense de 1 193 000 \$ et un emprunt de 1 193 000 \$ pour l'acquisition de deux (2) camions pour la collecte des matières résiduelles et équipements*
6. Adoption du Règlement numéro 2024-1192 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2023-1169 décrétant une dépense de 1 682 000 \$ et un emprunt de 1 682 000 \$ pour l'acquisition de propriétés*
7. Adoption du Règlement numéro 2024-1193 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2024-1175 décrétant une dépense de 4 697 000 \$ et un emprunt de 4 697 000 \$ pour la réfection de la rue Bourbeau*
8. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 2024-1194 *décrétant une dépense de 780 000 \$ et un emprunt de 780 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Parc de Charleville et du Parc des Émeraudes*
9. Adoption du Règlement numéro 2024-1195 *modifiant le Règlement numéro 2019-1084 sur la gestion contractuelle*
10. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2024-1198 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1131 décrétant des dépenses de 3 601 000 \$ et un emprunt de 3 014 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé et la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture*
11. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2024-1199 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2023-1166 décrétant une dépense 9 250 000 \$ et un emprunt de 4 911 250 \$ pour la construction d'un nouveau garage municipal et ses aménagements*
12. Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Saults

- 13. Période de questions
 - 13.1 Membres du conseil
 - 13.2 Public
- 14. Levée de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du *Code municipal*.

2024-11-282

1. **Adoption du Règlement numéro 2024-1185 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1129 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 200 000 \$**

Considérant que le conseil a adopté le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1129 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 200 000 \$*;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la clause de taxation de ce règlement (taxes spéciales) afin de la remplacer par l'utilisation d'une portion des revenus généraux;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Daniel Morin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le Règlement numéro 2024-1185 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1129 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 200 000 \$* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2024-11-283

2. **Adoption du Règlement numéro 2024-1186 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1130 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 800 000 \$**

Considérant que le conseil a adopté le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1130 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 800 000 \$*;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la clause de taxation de ce règlement (taxes spéciales) afin de la remplacer par l'utilisation d'une portion des revenus généraux;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que le Règlement numéro 2024-1186 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1130 décrétant l'acquisition de véhicules et un emprunt de 1 800 000 \$* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2024-11-284

3. **Adoption du Règlement numéro 2024-1188 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1137 décrétant une dépense de 2 189 000 \$ et un emprunt de 2 189 000 \$ pour l'acquisition d'un camion échelle pour le service de sécurité incendie**

Considérant que le conseil a adopté le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1137 décrétant une dépense de 2 189 000 \$ et un emprunt de 2 189 000 \$ pour l'acquisition d'un camion échelle pour le service de sécurité incendie*;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la clause de taxation de ce règlement (taxes spéciales) afin de la remplacer par l'utilisation d'une portion des revenus généraux;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement que le Règlement numéro 2024-1188 modifiant le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1137 décrétant une dépense de 2 189 000 \$ et un emprunt de 2 189 000 \$ pour l'acquisition d'un camion échelle pour le service de sécurité incendie* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2024-11-285

4. **Adoption du Règlement numéro 2024-1189 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1145 décrétant une dépense de 3 185 000 \$ et un emprunt de 3 185 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue des Opales et ses infrastructures**

Considérant que le conseil a adopté le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1145 décrétant une dépense de 3 185 000 \$ et un emprunt de 3 185 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue des Opales et ses infrastructures*;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la clause de taxation de ce règlement (taxes spéciales) afin de la remplacer par l'utilisation d'une portion des revenus généraux;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Jean-François Paradis lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement que le Règlement numéro 2024-1189 modifiant le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1145 décrétant une dépense de 3 185 000 \$ et un emprunt de 3 185 000 \$ pour la réfection d'une partie de la rue des Opales et ses infrastructures* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2024-11-286

5. **Adoption du Règlement numéro 2024-1191 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2023-1168 décrétant une dépense de 1 193 000 \$ et un emprunt de 1 193 000 \$ pour l'acquisition de deux (2) camions pour la collecte des matières résiduelles et équipements**

Considérant que le conseil a adopté le *Règlement d'emprunt numéro 2023-1168 décrétant une dépense de 1 193 000 \$ et un emprunt de 1 193 000 \$ pour l'acquisition de deux (2) camions pour la collecte des matières résiduelles et équipements*;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la clause de taxation de ce règlement (taxes spéciales) afin de la remplacer par l'utilisation d'une portion des revenus généraux;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que le Règlement numéro 2024-1191 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2023-1168 décrétant une dépense de 1 193 000 \$ et un emprunt de 1 193 000 \$ pour l'acquisition de deux (2) camions pour la collecte des matières résiduelles et équipements* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2024-11-287

6. **Adoption du Règlement numéro 2024-1192 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2023-1169 décrétant une dépense de 1 682 000 \$ et un emprunt de 1 682 000 \$ pour l'acquisition de propriétés**

Considérant que le conseil a adopté le *Règlement d'emprunt numéro 2023-1169 décrétant une dépense de 1 682 000 \$ et un emprunt de 1 682 000 \$ pour l'acquisition de propriétés*;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la clause de taxation de ce règlement (taxes spéciales) afin de la remplacer par l'utilisation d'une portion des revenus généraux;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que le Règlement numéro 2024-1192 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2023-1169 décrétant une dépense de 1 682 000 \$ et un emprunt de 1 682 000 \$ pour l'acquisition de propriétés* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2024-11-288

7. **Adoption du Règlement numéro 2024-1193 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2024-1175 décrétant une dépense de 4 697 000 \$ et un emprunt de 4 697 000 \$ pour la réfection de la rue Bourbeau**

Considérant que le conseil a adopté le *Règlement d'emprunt numéro 2024-1175 décrétant une dépense de 4 697 000 \$ et un emprunt de 4 697 000 \$ pour la réfection de la rue Bourbeau*;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la clause de taxation de ce règlement (taxes spéciales) afin de la remplacer par l'utilisation d'une portion des revenus généraux;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Jean-François Paradis lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que le Règlement numéro 2024-1193 *modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2024-1175 décrétant une dépense de 4 697 000 \$ et un emprunt de 4 697 000 \$ pour la réfection de la rue Bourbeau* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2024-11-289

8. **Adoption du Règlement d'emprunt numéro 2024-1194 décrétant une dépense de 780 000 \$ et un emprunt de 780 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Parc de Charleville et du Parc des Émeraudes**

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Daniel Morin lors de la séance régulière du conseil tenue le 4 novembre 2024;

Considérant que le conseil municipal juge opportun de procéder aux aménagements récréatifs du Parc de Charleville et du Parc des Émeraudes;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un règlement d'emprunt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement que le Règlement numéro 2024-1194 décrétant une dépense de 780 000 \$ et un emprunt de 780 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Parc de Charleville et du Parc des Émeraudes soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2024-11-290

9. **Adoption du Règlement numéro 2024-1195 modifiant le Règlement numéro 2019-1084 sur la gestion contractuelle**

Considérant que le *Règlement numéro 2019-1084 sur la gestion contractuelle* a été adopté par la Municipalité le 9 septembre 2019, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

Considérant que le projet de loi n^o 57 ajoute au contenu obligatoire du règlement sur la gestion contractuelle d'un organisme municipal des mesures favorisant les biens et les services québécois ou autrement canadiens et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec ou ailleurs au Canada;

Considérant que la Municipalité de Boischatel doit modifier le *Règlement numéro 2019-1084* afin de répondre aux nouvelles exigences du C.M. en matière de gestion contractuelle;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par madame la conseillère Lynne Colquhoun lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement que le Règlement numéro 2024-1195 modifiant le *Règlement numéro 2019-1084 sur la gestion contractuelle* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2024-11-291

10. **Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2024-1198 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2022-1131 décrétant des dépenses de 3 601 000 \$ et un emprunt de 3 014 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé et la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2024-1198 modifiant le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1131 décrétant une dépense de 3 601 000 \$ et un emprunt de 3 014 000 \$ pour les aménagements récréatifs du Domaine du boisé et pour la construction d'un entrepôt pour le service des loisirs et de la culture*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2024-11-292

11. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 2024-1199 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2023-1166 décrétant une dépense 9 250 000 \$ et un emprunt de 4 911 250 \$ pour la construction d'un nouveau garage municipal et ses aménagements

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2024-1199 modifiant le Règlement d'emprunt numéro 2023-1166 décrétant une dépense de 9 250 000 \$ et un emprunt de 4 911 250 \$ pour la construction d'un nouveau garage municipal et ses aménagements. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2024-11-293

12. Vente d'un terrain – Secteur des Trois-Saults

Considérant la résolution numéro 2023-10-230 autorisant la Municipalité à mettre en vente différents lots situés dans le secteur des Trois-Saults;

Considérant que la Municipalité a reçu une promesse d'achat pour le terrain suivant :

- Terrain # 46 – Lot 6 518 588 – 254 500 \$ (plus taxes) – promesse d'achat signée par Richard Larouche et Catherine Grenier;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à la vente du terrain # 46 aux proposants au prix soumis et d'autoriser le maire et le greffier-trésorier adjoint à signer tous les documents nécessaires à la transaction.

13. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l'assistance :

- N/A

La période de questions a débuté à 19 h 06 et s'est terminée à 19 h 06.

2024-11-294

14. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu que la présente assemblée soit levée à 19 h 06.

ASSISTANCE : 0 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».